



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Plateforme Déclarations Légales

Applicable à partir du 28/07/2025

Préambule

La Plateforme « déclarations-légales » accessible à l'adresse suivante <https://declarations-legales.fr/user/login> (ci-après la Plateforme) est un outil en mode SaaS permettant le partage de documents.

La Plateforme permet la constitution et l'administration d'un dossier administratif, dans le but d'en assurer la diffusion auprès de ses partenaires commerciaux.

La Plateforme est commercialisée en France par la société DECLARATIONS LEGALES société par actions simplifiée au capital de 10 000€, sise au 15 Rue des Cuirassiers, Silex 1, CS 13828, 69487 LYON CEDEX 03, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 830 835 401, numéro de TVA intracommunautaire n°FR35830835401. Déclarations Légales est membre du groupe Once For All (ci-après le Prestataire).

Le Client souhaite utiliser la Plateforme et les Services dans le cadre de ses activités professionnelles et commerciales. Dans le cas où le Client n'emploie pas plus de 5 salariés, il reconnaît expressément que le présent contrat de souscription, entre dans le champ de son activité principale car conclu dans le cadre de son activité professionnelle et que se faisant, le contrat n'est pas soumis aux dispositions du Code de la Consommation.

Article 1 - Définitions

Client : tel que défini à l'article 2.1 des présentes.

Cocontractant dit Fournisseur : le cocontractant est un professionnel ou une entreprise qui se voit confier l'exécution d'une prestation relevant de la définition ci-dessus par un Donneur d'Ordres.

Données à caractère personnel (ou données personnelles) : Il s'agit de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «Personne concernée») ; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Donneur d'Ordres : une entreprise qui passe commande auprès d'un cocontractant dit FOURNISSEUR, en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce (contrats de production, de fabrication, de transformation, de réparation, de construction, de fourniture, de vente, de travaux agricoles, de prestations de services, matérielles, intellectuelles ou artistiques, de transport, de sous-traitance industrielle ou de travaux).

Durée de l'Abonnement : la Durée Initiale de l'abonnement et toutes les périodes de renouvellement ultérieures.

Heures Ouvrables Normales : 09h00 – 12h00 et de 14h00 - 17h00 heure locale en France Métropolitaine, chaque Jour Ouvrable.

Identifiants : Désignent tant l'identifiant propre de l'Utilisateur ('login') que le mot de passe de connexion ('password') propre à l'Utilisateur.

Jour Ouvrable : Un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en France.

Plateforme : Ensemble des services et solutions logicielles fournies par le Prestataire dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme SaaS Déclarations Légales. La Plateforme est conçue pour permettre le partage de fichiers et de données entre professionnels et personnes morales. La Plateforme assure i) la création et l'administration d'un dossier administratif pour le compte du Client.

Prestataire : tel que défini au Préambule

SaaS (Software as a Service) : Mode d'accès à distance des fonctionnalités du progiciel, hébergé sur le serveur du Prestataire. Cet accès se faisant via le réseau Internet à l'aide d'un navigateur Web, en tant que Service.

Services : les services d'abonnement fournis par le Prestataire au Client dans le cadre du présent contrat, qui comprennent l'accès et l'utilisation de la Plateforme ou de toute autre plateforme notifiée au Client par le Prestataire le cas échéant.

RGPD : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Utilisateur Autorisé : Les salariés, agents et sous-traitants indépendants du Client autorisé par ce dernier à utiliser les Services.

Responsable de Traitement, Sous-Traitant, Personne Concernée, Données à caractère personnel, Violation des Données à caractère personnel, Traitement et mesures techniques et organisationnelles appropriées : comme indiqué dans le RGPD.

Article 2 - Dispositions générales

2.1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions auxquelles le Prestataire fournit une licence d'utilisation de la Plateforme et les Services auprès de tout client (ci-après « Client »).

Le Client qui souhaite déroger aux présentes conditions peut se voir proposer de conclure des conditions spécifiques.

2.2 Acceptation

En contrepartie du paiement de la licence d'utilisation, le Prestataire accepte de fournir au Client les Services. Le Client a le droit non exclusif d'accéder aux Services et de les utiliser pendant la Durée de l'Abonnement à des fins professionnelles internes uniquement, sous réserve des présente CGV. La souscription aux Services implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV par le Client. Toute personne souscrivant aux Services pour le compte d'une personne morale, reconnaît et certifie, avoir le pouvoir d'engager cette personne aux présentes conditions, auquel cas l'utilisation du terme « Client » se réfèrera à cette personne morale.

Le Client reconnaît que toute utilisation de la Plateforme, par un de ses salariés, vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Le Client reconnaît que dans le cas d'une souscription assistée, tel que décrit article 6.2, le Prestataire se connectera à la Plateforme et procédera en son nom et pour son compte à la création de son compte Utilisateur.

2.3 Modifications des Conditions

Sauf mention contraire écrite de la part du Prestataire, le contrat qui lie tout Client et le Prestataire inclut à minima les présentes ainsi que les CGU et la Politique de Confidentialité. Aucune condition particulière, ni conditions générales d'achat, ne peut sauf acceptation formelle écrite et expresse de la société DÉCLARATIONS LÉGALES, prévaloir sur les présentes CGV ni les compléter.

Les Parties peuvent, en revanche, convenir de dispositions spécifiques par la signature de Conditions Particulières. Compte tenu du caractère innovant du Service couvert par les présentes Conditions, le Prestataire se réserve le droit

de les modifier à tout moment, notamment en raison de modifications du contexte juridique, d'évolutions techniques ou ultérieures, de lacunes des CGV dans leur rédaction actuelle, de modifications des conditions du marché ou pour toute autre raison équivalente, et dans le respect des droits des utilisateurs. Toute modification des CGV sera communiquée à l'utilisateur avant son entrée en vigueur, par courrier électronique sur l'adresse de référence fournie par le Client. L'utilisation de la Plateforme à la suite des modifications entraîne la reconnaissance tacite des modifications proposées. Si l'utilisateur s'oppose à ses modifications, il sera dans l'incapacité d'utiliser la Plateforme.

Article 3 - Présentation des offres d'abonnement

Le Prestataire propose différentes offres d'abonnement pour accéder à la Plateforme. Les offres d'abonnement proposées par le Prestataire sont adaptées aux besoins exprimés par le Client lors de la souscription ou du renouvellement de son contrat. Elles sont disponibles [ici](#).

Article 4 - Description des Services

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de la Plateforme. La Plateforme demeurant sur le serveur du Prestataire, il n'est pas procédé à la livraison de supports de la Plateforme, la mise à disposition s'effectuant par l'ouverture de la connexion au serveur du Prestataire et la remise de ses identifiants au Client.

Le Prestataire met à la disposition du Client et de ses Utilisateurs un espace de partage, sous forme de plateforme SaaS, permettant la gestion et l'échange de documents, la mise en relation entre fournisseurs et acheteurs.

4.1 Maintenance, accompagnement et support

Outre les Services de Conformité (décrit ci-dessous), le Prestataire propose au Client et ses Utilisateurs Autorisés les Services suivants : création de l'espace du Client, identification de ses Utilisateurs Autorisés, maintenance de la Plateforme (préventive, corrective, adaptative et évolutive), accompagnement et support.

Le Prestataire pourra librement modifier ou faire évoluer les Services, sous réserve que les évolutions et/ou modifications envisagées ne remettent pas en cause la conformité des Services aux exigences des Présentes.

4.2 Conformité

Les Services de Conformité comprennent les éléments suivants :

- la collecte de documents pour le compte du Client,
- la mise en ligne des documents,
- la vérification et authentification des documents,
- le partage des documents en ligne sur nos Plateformes,
- la gestion des espaces de partages et de confidentialité,
- la diffusion d'alertes de validité, l'archivage des documents déposés par le Fournisseur sur la Plateforme.

Article 5 - Souscription

5.1 Pour le Donneur d'Ordres

Étape 1 : Création d'un compte sécurisé et désignation d'un référent

Le Donneur d'Ordres doit préalablement souscrire à la Plateforme declarations-legales.fr lui permettant d'avoir accès à son compte sécurisé. Il reçoit ensuite un code d'accès général pour le responsable et le référent (personne désignée

chez le Donneur d'Ordres comme interlocuteur principal avec la Plateforme) et un code d'accès spécifique de consultation uniquement pour ses collaborateurs. Ces codes sont strictement personnels et confidentiels et chaque personne titulaire d'un code est responsable de celui-ci. Toute action générée par un code d'accès valide du donneur d'ordres est considérée comme authentique.

La société Déclarations Légales doit être avertie immédiatement en cas de perte ou utilisation frauduleuse de code d'accès pour pouvoir ainsi lancer la réinitialisation desdits codes.

Etape 2 : Identification des Fournisseurs concernés

Le Donneur d'Ordres doit identifier tous ses Fournisseurs dont le montant du marché est au moins égal à 5000 euros HT par an. Pour cela, il doit fournir son fichier fournisseur égal ou supérieur à 5000 euros HT par an comportant les champs Numéro de compte de comptabilité, numéro de SIRET, nom de l'entreprise, adresse, CP, ville, nom du dirigeant, téléphone et mail, ainsi que le montant de la relation contractuelle (pour contrôle) sous forme d'un fichier Excel ou CSV à partir d'un gabarit fourni par le Prestataire.

Etape 3 : Importation du fichier fournisseur sur le compte sécurisé du Donneur d'Ordres. La procédure est effectuée par le Prestataire.

Etape 4 : Envoi d'une notification aux Fournisseurs

Le Donneur d'Ordres, une fois son fichier importé sur l'interface, doit notifier chacun de ses Fournisseurs concernés pour lui annoncer son souhait de le voir souscrire à la Plateforme pour gérer ses obligations de vigilance. Sous 5 jours après l'envoi de cette notification, chaque Fournisseur ainsi identifié par le Donneur d'Ordres dans son interface, reçoit automatiquement un mail de la Plateforme lui proposant de souscrire à la Plateforme.

Pour le bon suivi de ses Fournisseurs, le Donneur d'Ordres notifiera ses fournisseurs non abonnés 2 fois par an minimum pour les informer qu'il utilise la Plateforme pour répondre à son obligation de vigilance.

5.2 Pour le Fournisseur :

A la réception du mail d'inscription, le Fournisseur doit suivre le processus d'inscription pour s'identifier et souscrire à la Plateforme. Une fois sa fiche complétée, le Fournisseur se verra proposer une souscription, l'accès aux présentes conditions générales et plusieurs moyens de paiements : i) prélèvement sécurisé opéré par GoCardless, ii) règlement par carte bancaire via le système sécurisé paypal, ou iii) chèque. Dans cette dernière hypothèse, le bon de commande reprenant la tarification en vigueur pour la période annuelle à couvrir s'affichera et le Fournisseur devra y apposer sa signature, après validation des conditions générales, pour acceptation via le système sécurisé de signature électronique Cryptolog Universign.

Une fois le règlement effectué, le Fournisseur pourra télécharger lui-même tous les documents sur la Plateforme une fois qu'il les aura lui-même obtenu des différents organismes concernés et ce tous les 6 mois. En se rendant sur la Plateforme, le Fournisseur pourra à tout moment savoir quels sont les documents manquants et recevra, par sécurité, une alerte systématique par voie électronique au terme de la validité des documents.

Article 6 – Obligation des Parties

6.1 Obligations du Client

6.1.1 Le Client doit :

- a. Payer le prix de son abonnement conformément à l'article 8 ;
- b. fournir au Prestataire toutes les coordonnées de contact et de facturation pertinentes, valides, à jour et complètes ;

- c. coopérer avec le Prestataire dans le cadre du présent accord et fournir toutes informations nécessaires dont le Prestataire peut avoir besoin pour fournir les Services, y compris, mais sans s'y limiter, les données du Client, les informations relatives à l'accès à la sécurité et les services de configuration.
- d. sans affecter ses autres obligations au titre du présent accord, se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne ses activités au titre du présent accord ;
- e. s'acquitter de toutes les autres obligations énoncées dans les présentes CGV en temps opportun et de manière efficace. En cas de retard dans la fourniture par le Client de l'assistance convenue par les parties, le Prestataire peut ajuster tout calendrier convenu ou tout calendrier de livraison selon ce qui est raisonnablement nécessaire ;
- f. veiller à ce que les Utilisateurs Autorisés utilisent les Services conformément aux CGV et aux conditions d'utilisation. Le Client est responsable de toute violation du présent accord ou de ces conditions d'utilisation par ses Utilisateur Autorisé ;
- g. obtenir et maintenir toutes les licences, consentements et autorisations nécessaires pour que le Prestataire, ses contractants et ses agents puissent s'acquitter de leurs obligations au titre du présent accord, y compris, mais sans s'y limiter, les services ;
- h. détenir tous les droits, titres relatifs à l'ensemble des données du Client qui ne sont pas des Données à Caractère Personnel et est le seul responsable de la légalité, de la fiabilité, de l'intégrité, de l'exactitude et de la qualité de l'ensemble de ces Données ;
- i. s'assurer que son réseau et ses systèmes sont conformes aux spécifications fournies par le Prestataire le cas échéant ;
- j. dans la mesure où la loi le permet et sauf disposition contraire expresse dans les présentes CGV, être seul responsable de l'acquisition, de l'entretien et de la sécurisation de ses connexions réseau et de ses liaisons de télécommunications entre ses systèmes et les Services, ainsi que de tous les problèmes, conditions, retards, échecs de livraison et autres pertes ou dommages découlant des connexions réseau ou des liaisons de télécommunications du Client ou causés par l'internet ou y étant liés ;
- k. s'engager à veiller à ce que chaque Utilisateur Autorisé conserve un mot de passe sécurisé pour son utilisation des Services ;
- l. s'engager à prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher tout accès ou utilisation non autorisé des Services et, en cas d'accès ou d'utilisation non autorisé, à en informer rapidement le Prestataire et à ne pas permettre l'accès aux services à d'autres personnes que ses Utilisateurs Autorisés.

6.1.2 Le Client ne doit pas

- a. accéder à tout ou partie de la Plateforme afin de construire, développer ou fournir un produit ou un service concurrent aux Services ; ou
- b. introduire ou permettre l'introduction d'un virus ou d'une vulnérabilité dans la Plateforme ou dans le réseau et les systèmes d'information du Prestataire ;
- c. accéder, stocker, distribuer tout matériel ou document au cours de son utilisation des services qui est illégal, contrefait ou falsifié, nuisible, menaçant, diffamatoire, obscène, harcelant ou racialement ou ethniquement offensant ou qui est autrement illégal ou qui cause des dommages ou des préjudices à toute personne
- d. détourner l'utilisation des services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

6.1.3 Le Prestataire se réserve le droit, sans responsabilité ni préjudice de ses autres droits à l'égard du Client, de désactiver l'accès du Client si celui-ci enfreint les dispositions de la présente clause 6.1.

6.2 Obligations du Prestataire

6.2.1 Pendant la durée de l'abonnement, le Prestataire fournit les Services au Client conformément aux dispositions des présentes CGV.

6.2.2 Le Prestataire s'efforce, dans la mesure du possible, de rendre les services disponibles aux Heures Ouvrables Normales, à l'exception des cas suivants :

- a. la maintenance planifiée effectuée pendant la fenêtre de maintenance de 20h00 à 5h00 ; et
- b. la maintenance non programmée effectuée en dehors de l'heure indiquée au point (a) ci-dessus, à condition que le Prestataire donne, dans la mesure du possible, un préavis raisonnable au Client.

6.2.3 Le Prestataire fournit les Services avec une compétence et un soin raisonnable

6.2.4 Les obligations du Prestataire définies à l'article 6.2.1 ne s'appliquent pas en cas de non-conformité causée par une utilisation des Services contraire aux instructions du Prestataire, ou par la modification ou l'altération des Services par toute partie autre que le Prestataire, ses contractants ou agents dûment autorisés. Si les Services ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 6.2.1, le Prestataire s'engage, à ses frais, à déployer des efforts raisonnables pour corriger rapidement cette non-conformité. Cette correction constitue le seul et unique recours du Client en cas de violation de l'engagement énoncé à la clause 6.2.1.

6.2.4 Le Prestataire ne garantit pas que :

- a. l'utilisation des Services sera ininterrompue ou exempte d'erreurs ;
- b. que les Services et/ou les informations obtenues par le Client par le biais des Services répondront aux exigences du Client ; ou
- c. que la Plateforme ou les Services seront exempts de vulnérabilités ou de virus.

6.2.5 Le Prestataire n'est pas responsable des retards, des échecs de livraison ou de toute autre perte ou dommage résultant du transfert de données sur les réseaux et installations de communication, y compris l'Internet, et le Client reconnaît que les Services peuvent être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces installations de communication.

6.2.6 Le Prestataire garantit qu'il possède et maintiendra toutes les licences, consentements et autorisations nécessaires à l'exécution de ses obligations au titre du présent accord.

Article 7 – Durée et Résiliation

7.1 Durée

L'engagement des parties n'est pas conditionné à un délai de réflexion, les présentes prennent effet à compter de la Souscription pour une durée déterminée de 12 (douze) mois, sauf mentions contraires stipulées dans l'offre de souscription d'abonnement proposée par le Prestataire (ci-après « Durée Initiale »).

A l'expiration de la Durée Initiale, l'abonnement se reconduit automatiquement et tacitement par période successive d'un (1) an.

En cas de défaut de paiement de l'une des périodes d'abonnement, le Prestataire se réserve le droit de clôturer les accès du Client à la Plateforme et informer les relations du Client sur la Plateforme de l'arrêt de la mise en jour du dossier administratif du Client sur la Plateforme.

7.2 Résiliation

Le Client aura la possibilité de dénoncer son abonnement, sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'abonnement, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations essentielles mises à sa charge par les présentes, l'abonnement pourra être résilié sous trente (30) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception comportant mise en demeure d'avoir à se conformer à ses obligations et demeurée infructueuse.

En fin de contrat, l'accès du Client à la Plateforme et aux Services seront fermés et le Client cessera immédiatement d'utiliser la Plateforme. Le Prestataire informera les relations du Client sur le Plateforme de l'arrêt de la mise en jour du dossier administratif du Client sur la Plateforme.

7.3 Fin d'abonnement

Dans le cas d'un réabonnement, le Client sera informé au minimum trente (30) jours avant la date de fin de la période en cours des modalités de renouvellement. Le Client n'ayant pas satisfait aux conditions de réabonnement s'expose à la clôture de son compte.

Afin de garantir au Client la continuité du service, le prestataire s'engage à relancer le Client à intervalles régulières, et cela jusqu'à vingt-et-un (21) jours après la date d'échéance.

Si à l'expiration de ces 21 jours, le Client n'a pas souhaité se réabonner, le Prestataire clôturera le compte du Client et informera les relations du Client sur le Plateforme de l'arrêt de la mise en jour du dossier administratif du Client sur la Plateforme.

Article 8 – Paiement de l'abonnement

8.1 Modalités de paiement

En souscrivant un abonnement auprès du Prestataire, le Client accepte de payer, à terme à échoir le prix convenu, selon l'échéance convenue, pour toute la durée de la souscription, tel qu'indiqué dans le courrier électronique de confirmation, selon les modes de paiement proposés par le Prestataire.

L'activation de l'abonnement est soumise au paiement du montant indiqué dans l'offre d'abonnement acceptée par le Client. En l'absence de réception du complet paiement du prix, le Client ne pourra pas accéder à la Plateforme.

Le Client doit disposer d'un mode de paiement valide et accepté par le Prestataire afin de pouvoir disposer des Services fournis.

Pour les renouvellements, si le Client a opté pour un paiement par mandat de prélèvement non récurrent, virement bancaire, chèque, le client pourra télécharger sa facture une fois le paiement effectuer par lui et reçu par le Prestataire.

Si le Client a opté pour un mode de paiement par prélèvement récurrent, il reconnaît et accepte que le Prestataire procède au débit par le moyen de paiement enregistré le premier jour de chaque période de facturation pour l'abonnement applicable.

Si le Prestataire n'est pas en mesure de prélever du montant de la facture de renouvellement, le Client pour la période suivante, le Client reconnaît que le Prestataire aura la faculté de suspendre les accès du Client ainsi que, le cas échéant, l'accès de ses Utilisateur Autorisé.

8.2 Prix de l'abonnement

Les prix figurant sur l'offre de souscription transmise par le Prestataire sont valables pour une utilisation de l'abonnement telle que décrite dans l'offre d'abonnement proposée.

Dans le cadre du partenariat national avec l'UNIS, ses membres, en leur qualité de donneurs d'ordre, bénéficient des prestations ci-dessus gratuitement, sous réserve d'utiliser la plateforme declarationslegales.fr, pendant une durée de deux ans minimums et d'envoyer, tous les six mois, un courrier ou un mail, à ses fournisseurs pour les informer de cette procédure avec la plateforme.

Le donneur d'ordres qui souhaite obtenir l'extraction de la sirétisation de son fichier fournisseurs s'engage, lors de sa demande, à signer un engagement de confidentialité et à gérer son obligation de vigilance exclusivement avec Déclarations Légales pour un délai minimum de 12 mois à compter de la signature de l'engagement de confidentialité. La sirétisation de chaque fournisseur est issue d'un développement technique interne et d'une validation manuelle par une équipe de la plateforme Déclarations Légales.

Les prix des Services, frais et redevances, proposées par le Prestataire sont susceptibles d'être modifiés. Le Prestataire peut augmenter les frais liés aux services de tiers en fonction des augmentations imposées au Prestataire par sous-traitants, moyennant un préavis de trente (30) jours.

Le Prestataire peut augmenter les prix des Services, frais et redevances moyennant un préavis de trente (30) jours, avant la date anniversaire du contrat (ou de la période de renouvellement si elle est définie) afin de refléter toute augmentation due à : (a) tout facteur indépendant de la volonté du Prestataire (y compris les fluctuations des taux de change, les augmentations de taxes et de droits) ; (b) toute demande du client visant à modifier la ou les dates de livraison, les quantités de Services ou les spécifications des Services ; ou (c) tout retard causé par le Client ou tout manquement de la part du Client à fournir des informations ou des instructions adéquates ou précises en ce qui concerne les services.

En outre, le Prestataire peut augmenter les prix des Services, frais et redevances une fois par an avant la période de renouvellement, cette augmentation ne pouvant excéder l'augmentation annuelle de l'indice SYNTEC + 15 points

8.3 Souscription d'options

Le Client a la possibilité tout au long de son abonnement de rajouter des options dans les limites de l'Offre souscrite initialement.

Article 9 - Conservation des documents

Les documents mis en ligne resteront sur le site dans la limite de leur validité au regard de la réglementation en cours. La mise en ligne du fournisseur est conditionnée à la véracité des documents fournis et les parties reconnaissent que tout élément nouveau (problème de paiement de la prestation, cessation de paiement, problème d'authenticité des attestations ou du listing des travailleurs étrangers, etc) pourrait entraîner la suspension de ladite mise en ligne et une information sera transmise à tous les Donneurs d'Ordres concernés.

Les Donneurs d'Ordres pourront à tout moment via la Plateforme procéder au téléchargement de tous les documents obligatoires des 6 derniers mois pour leurs mises en archives.

Article 10 - Propriété intellectuelle

10.1 Le Client reconnaît et accepte que le Prestataire et/ou ses concédants détiennent tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services et accepte que les Services, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qu'ils contiennent, soient et restent la propriété exclusive du Prestataire et/ou de ses concédants.

10.2 Sauf mention expresse dans les présentes, le présent contrat ne confère au Client aucun droit sur, en vertu de ou dans, des brevets, des droits d'auteur, des droits sur les bases de données, des secrets commerciaux, des noms commerciaux, des marques (déposées ou non), ou tout autre droit ou licence concernant les Services.

10.3 Sous réserve des présentes, le Prestataire accorde au Client un droit et une licence non exclusifs, non transférables, sans droit d'accorder des sous-licences, pour permettre aux Utilisateurs Autorisés du Client d'utiliser la Plateforme pendant la Durée de l'Abonnement uniquement pour les opérations commerciales internes du Client.

10.4 Le Client ne doit pas, sauf dans la mesure où cela est expressément autorisé par les présentes :

1. tenter de ou copier, modifier, dupliquer, créer des œuvres dérivées, encadrer, refléter, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer tout ou partie des Services, du logiciel, de la Plateforme et/ou de leur éléments constitutif sous quelque forme ou média que ce soit ou par quelque moyen que ce soit ; ou
2. de tenter de ou de décompiler, de désassembler, de faire du rétro-ingéniering ou reconstruire le code source, sauf dans la limite du droit accordé par l'article L122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle.
3. D'analyser, ou faire analyser par un tiers, en vue d'observer, d'étudier et de tester les éléments du programme permettant le fonctionnement de la Plateforme
4. Modifier, améliorer, traduire ou adapter, y compris en vue de corriger des bugs ou erreurs. Le Prestataire se réserve ce droit conformément à l'article L122-6-1 I 2° du Code de la propriété intellectuelle,
5. Fournir à des tiers des prestations, à titre gratuit ou onéreux, qui soient basés sur les Services,
6. Transférer, céder, nantir tout ou partie de la propriété des Services de quelque manière que ce soit,
7. Sous-licencier son droit d'utilisation sur les Services, sans autorisation préalable et écrite du Prestataire.

Article 11- L'Intelligence Artificielle

11.1 Le Client reconnaît et accepte que le Prestataire puisse recourir à des technologies d'extraction automatisée (que l'on peut regrouper sous le terme générique d'Intelligence Artificielle) pour faciliter et accélérer les Services.

11.2 Le prestataire recourt à différentes technologies :

11.2.1 La reconnaissance optique de caractères (OCR) : Cette technologie permet d'extraire le texte d'un document lorsque celui-ci est sous forme numérisée (scan, photo) ou s'il contient des éléments manuscrits. Cette étape est indispensable pour permettre ensuite l'extraction des données proprement dite.

11.2.2. Les modèles de traitement du langage : il s'agit ici des « IA génératives », c'est-à-dire des outils informatiques capables d'analyser un texte et de générer un texte qui y répond¹. Ces modèles sont particulièrement adaptés aux documents rédigés en langage naturel. Ils sont en mesure d'en extraire les informations pertinentes, même si elles sont exprimées de manière très variable d'un document à l'autre (termes employés, emplacement...).

11.2.3. Pour les documents structurés, comme les attestations et formulaires standardisés qui adoptent toujours le même format, le Prestataire privilégie des méthodes classiques de recherche textuelle.

11.3 Le traitement de vos données par l'IA :

- a. Les données sont hébergées sur des serveurs Microsoft Azure situés en France, et sont traitées (sans enregistrement) sur des serveurs situés en Europe.
- b. Les outils utilisés par le Prestataire sont basés sur des technologies les plus matures possibles. Le Prestataire effectue veille technique des outils utilisés.
- c. Le Prestataire effectue, sur les informations extraites par l'IA, des contrôles visant à s'assurer que l'information ainsi extraite est bien présente dans le document d'origine.
- d. Le Prestataire teste l'efficacité des systèmes d'extraction de données, dès les premières étapes de leur conception et tout au long de leur utilisation, par une analyse régulière des résultats.
- e. Un contrôle humain est effectué par les équipes de vérification du Prestataire. Les équipes de vérification du Prestataire restent seuls en mesure de valider ou non un document soumis à leur vérification.

Article 12 - Audit

12.1 Le Prestataire se réserve le droit d'entreprendre un audit à tout moment pour s'assurer que i) seuls les Utilisateurs Autorisés ont accès aux Services dans le cadre du présent accord ; et ii) que les Utilisateurs Autorisés utilisent les Services conformément aux conditions d'utilisation et au présent accord. Ce contrôle est effectué aux

frais du Prestataire, moyennant un préavis raisonnable, de manière à ne pas entraver de manière substantielle la conduite normale des affaires du Client.

12.2 Si un audit révèle que des Utilisateurs non Autorisés ont accès aux services ou si le Prestataire estime qu'un Utilisateur Autorisé enfreint les Présentes, le Prestataire se réserve le droit, sans que sa responsabilité puisse être engagée, de désactiver les mots de passe permettant d'accéder jusqu'à ce que le Prestataire ait reçu un montant égal au complément du prix et aux coûts de l'audit.

Article 13 - Confidentialité

13.1 Chaque partie peut divulguer des informations confidentielles à l'autre partie dans le cadre de l'abonnement. La partie destinataire protège la confidentialité de ces informations et ne les divulgue à aucun tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.2 Chaque partie peut divulguer les informations confidentielles de l'autre partie :

- a. à ses employés, dirigeants, représentants, contractants, sous-traitants ou conseillers qui ont besoin de connaître ces informations aux fins de l'exercice des droits de la partie ou de l'exécution de ses obligations en vertu du présent accord ou en relation avec celui-ci. Chaque partie veille à ce que ses employés, dirigeants, représentants, contractants, sous-traitants ou conseillers à qui elle divulgue les informations confidentielles de l'autre partie se conforment à la présente clause ;
- b. comme peut l'exiger la loi, un tribunal compétent ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire.

13.3 Nonobstant ce qui précède, les informations affichées, téléchargées sur la Plateforme par le Client ne constituent pas des Informations Confidentielles et ne seront pas protégées en tant que telles.

Article 14 - Limite de responsabilité

14.1 Sauf disposition expresse et spécifique du présent accord :

- i. le Client assume l'entière responsabilité des résultats obtenus par l'utilisation des Services par lui et ses Utilisateurs Autorisés, et des conclusions tirées de cette utilisation, y compris de tout score de capacité, risque financier et reconnaît que ces résultats ne sont pas destinés à être utilisés comme base unique pour toute décision commerciale ou pour libérer le Client de toutes obligations auxquels il doit se conformer ;
- ii. les Services sont fournis au Client en l'état et le Prestataire n'est pas responsable (i) des dommages causés par des erreurs ou des omissions dans les données, qui sont fournies par des tiers et dont il ne serait pas possible et/ou économiquement viable pour le Prestataire d'en garantir l'exactitude et/ou l'exhaustivité, ou (ii) des informations, instructions ou scripts fournis au Prestataire par le Client dans le cadre des Services, ou de toute action entreprise par le Prestataire à la demande du Client ; et
- iii. toutes les garanties, représentations, conditions et tous les autres termes de quelque nature que ce soit impliqués par la loi ou le droit commun sont, dans toute la mesure permise par la loi applicable, exclus du présent accord.

14.2 Aucune disposition du présent accord n'exclut la responsabilité du Prestataire : (a) en cas de décès ou de préjudice corporel causé par la négligence du Prestataire ; ou (b) en cas de fraude ou de déclaration frauduleuse.

14.3 Sous réserve des clauses 14.1 et 14.2 le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de négligence, de manquement à une obligation légale, contractuel, de tout dommage indirect ou consécutif, notamment perte d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque qui résulterait de l'exécution des présentes.

14.4 En toutes hypothèses, sous réserve du cas d'une faute dolosive, en aucun cas la responsabilité du Prestataire ne pourra excéder le montant annuel de l'abonnement payé par le Client.

Article 15 - Données personnelles

15.1 La présente clause définit le cadre du traitement des données à caractère personnel entre les parties en tant que responsables du traitement. Chaque partie reconnaît qu'elles traiteront régulièrement les données personnelles de l'autre partie dans le cadre de la fourniture de la Licence d'utilisation de la Plateforme et des Services.

15.2 Chaque partie doit se conformer à toutes les obligations imposées au responsable de traitement en vertu du RGPD. Toute violation matérielle du RGPD par une partie, entraînera de plein droit la résolution avec effet immédiat du présent accord, si elle n'est pas corrigée dans les 30 jours suivant la notification écrite de l'autre partie.

15.3 Chaque partie doit :

- a. s'assurer qu'elle dispose de tous les consentements et bases légales nécessaires pour permettre le transfert des données à caractère personnel aux fins convenues ;
- b. fournir toute informations concernant la nature du traitement à toute personne dont les données personnelles peuvent être traitées dans le cadre de cet accord. Cela inclut toute notification, en fin de contrat, concernant la conservation ou le transfert de Données Personnelles, selon le cas, à un ou plusieurs des destinataires autorisés, leurs successeurs et cessionnaires ;
- c. traiter les données à caractère personnel transmises uniquement aux fins convenues ;
- d. ne pas divulguer ou permettre l'accès aux données personnelles à quiconque autre que les destinataires autorisés ;
- e. s'assurer que tous les destinataires autorisés sont soumis à des obligations contractuelles écrites concernant les données personnelles partagées (y compris des obligations de confidentialité) qui ne sont pas moins onéreuses que celles imposées par le présent accord ;
- f. s'assurer de la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées, examinées et approuvées par l'autre partie, pour se protéger contre le traitement non autorisé ou illégal des données à caractère personnel et contre la perte ou la destruction accidentelle des données à caractère personnel ou les dommages qui leur sont causés.
- g. ne pas transférer de données à caractère personnel reçues en dehors de l'EEE, à moins que le cédant ne s'assure que (i) le transfert est effectué vers un pays approuvé en vertu de la législation sur la protection des données applicable comme offrant une protection adéquate ; ou (ii) il existe des garanties appropriées ou des règles d'entreprise contraignantes en place en vertu du RGPD ; ou (iii) le transfert respecte par ailleurs les obligations en vertu de la législation applicable en matière de protection des données en assurant un niveau de protection adéquat à toute donnée à caractère personnel transférée ; ou (iv) l'une des dérogations prévues pour des situations spécifiques par le RGPD s'applique au transfert.

15.4 Chaque partie aide l'autre à se conformer à toutes les exigences applicables par le RGPD. En particulier, chaque partie doit :

- a. consulter l'autre partie au sujet de tout réponse apporté aux personnes concernées en relation avec les données personnelles traités ;
- b. informer rapidement l'autre partie de la réception de toute demande de droits de la part de la personne concernée ;
- c. fournir à l'autre partie une assistance raisonnable pour se conformer à toute demande de droits de la personne concernée ;
- d. dans la mesure du possible, ne pas divulguer, communiquer, modifier, supprimer les données à caractère personnel en réponse à une demande de droits de la personne concernée sans consulter au préalable l'autre partie ;
- e. aider l'autre partie, à ses frais, à répondre à toute demande d'une personne concernée et à assurer le respect de ses obligations en vertu du RGPD en ce qui concerne la sécurité, les notifications de violation de données à

caractère personnel, les analyses d'impact sur la protection des données et les échanges avec les autorités de réglementation en matière de protection de la vie privée ;

- f. notifier à l'autre partie, dans les meilleurs délais, toute violation de la législation sur la protection des données ;
- g. à la demande écrite de l'une des parties, supprimer ou renvoyer les données à caractère personnel partagées et leurs copies à la fin du présent accord, à moins que la loi oblige l'autre partie à les conserver ;
- h. utiliser une technologie compatible pour le traitement des données à caractère personnel partagées afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'inexactitude résultant des transferts de données à caractère personnel ;
- i. tenir des registres et des informations complètes et exactes afin de démontrer son respect de la présente clause 13.4 et de permettre des audits par l'autre partie ou l'auditeur désigné par l'autre partie ; et
- j. fournir à l'autre partie les coordonnées d'au moins un employé en tant que point de contact et responsable pour toutes les questions découlant de la législation sur la protection des données, y compris la formation conjointe du personnel concerné, les procédures à suivre en cas d'atteinte à la sécurité des données et l'examen régulier du respect de la législation sur la protection des données par les parties. Aux fins de la présente clause, les points de contact du Prestataire sont les suivants :
 - o Allemagne : kontakt.de@onceforall.com - +49 30 20314 199
 - o Belgique : support.belgium@onceforall.com - +32 78 48 37 52
 - o France : rgpd@onceforall.com - +33 4 72 38 32 58
 - o Italie : contatto.it@onceforall.com - +39 02 3056 9038
 - o UK: E-mail: gdpr@onceforall.com

Article 16 - Droit de la consommation

16.1 La Plateforme est réservée à l'usage de professionnels souhaitant souscrire aux offres proposées par le Prestataire pour une utilisation des services fournis dans le cadre de leur activité professionnelle.

16.2 Dans le cas où le Client n'emploie pas plus de 5 salariés, il reconnaît expressément que le présent contrat de souscription, entre dans le champ de son activité principale car conclu dans le cadre de son activité professionnelle et que se faisant, le contrat n'est pas soumis aux dispositions du Code de la Consommation.

16.3 Dans l'hypothèse où un Client serait reconnu comme non professionnel, au sens du code de la Consommation, et aurait souscrit à la Plateforme. Le Client non professionnel pourra faire jouer son droit de rétractation sous quatorze (14) jours auprès du Prestataire par lettre recommandée avec avis de réception et solliciter le remboursement des sommes engagées pour souscrire à l'abonnement.

Article 17 - Force majeure

17.1 Aucune partie ne saurait être tenue responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre des présentes, si cette non-exécution est provoquée par un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

17.2 La Partie défaillante avise l'autre partie, dans un délai raisonnable, par lettre recommandée avec accusé de réception, de cet empêchement et de ses effets sur sa capacité d'exécution.

17.3 La Partie défaillante sera libérée des dommages-intérêts et autres sanctions contractuelles.

17.4 Le report de l'exécution par une Partie exclut le droit de l'autre Partie, le cas échéant, de résilier ou d'annuler la présente entente. Dans l'attente de la reprise de l'exécution par la Partie défaillante, l'autre Partie peut suspendre sa propre exécution.

17.5 En cas d'une suspension de l'exécution du présent Contrat pendant plus de trente (30) jours calendaires du fait de la survenance d'un cas de Force Majeure, chacune des Parties pourra résilier de plein droit et sans formalité le présent Contrat après l'envoi d'une lettre recommandée motivée avec demande d'avis de réception.

Article 18 - Non-validité partielle - Non-renonciation

18.1 Si ou une plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'une décision de justice, les autres stipulations conserveront leur force et leur portée.

18.2 Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement, par l'autre Partie, à l'une quelconque de ses obligations, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause ou comme un avenant aux présentes, et ne pourra empêcher la Partie non-défaillante de s'en prévaloir ultérieurement.

Article 19 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile à leurs adresses respectives renseignées lors de la souscription à la Plateforme. Toute modification devra être notifiée à l'autre partie pour lui être opposable.

Article 20 - Réclamation

Tout commentaire ou réclamation concernant les présentes peuvent être envoyées au Prestataire soit à l'adresse indiquée aux présentes, soit par mail à l'adresse électronique suivante : contact@declarations-legales.fr ainsi qu'à l'adresse du siège sociale du Prestataire.

Article 21 - Droit applicable

Les présentes sont régies et interprétées conformément au droit français. Tous litiges découlant de l'exécution des Services, ou en relation avec ceux-ci, seront gouvernés et interprétés selon le droit français à l'exclusion des règles de conflit de lois. Tous ces litiges seront soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.